
INFO ALLIANCE

ET DE DEUX...

Vous comprenez bien que je vous parle du Comité consultatif qui en est à une troisième réunion devant se tenir jeudi le 24 novembre ...**2011, pas 2012...**! Je le précise parce que le dossier indexation nous a habitués à des délais beaucoup plus longs ! C'est vrai: du 20 octobre au 24 novembre de la même année, c'est de l'amélioration ! Mais soyons sérieux : nous apprécions la présence de ce Comité consultatif qui est en effet une première, et une occasion qui nous permet de travailler avec des représentants syndicaux dans un effort de concertation. Voilà un mot qui rime avec conciliation, négociation, concession, résignation, discussion, contestation et, espérons-le, **solution** ! C'est ce que nous recherchons.

Que s'est-il passé à cette deuxième réunion du Comité consultatif ? C'est bien certain que je ne peux pas vous en donner un rapport complet, obligés que sont les membres du Comité « d'assurer la confidentialité des documents et des renseignements dont ils auront connaissance dans le cadre des travaux du Comité. En tout temps ils pourront rendre compte de l'avancement des travaux privément auprès de leurs mandants ». Je peux donc vous parler un peu.

Globalement et en raccourci, on nous a transmis beaucoup d'informations sur la CARRA et son fonctionnement, cela en lien avec un volet du mandat portant sur les services aux membres. Quant au deuxième volet du mandat, le dossier indexation, on nous présenta aussi de nombreuses informations, surtout un projet de bulletin de la CARRA et l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2008. Des membres du Comité avaient posé des questions à la première réunion et d'autres en avaient aussi envoyé par courrier. Les réponses furent données à cette réunion. C'est un survol rapide comme vous le constatez, mais je vais relever certains rappels ou informations qui ont donné le ton à la rencontre.

D'abord sur la caisse du RREGOP appelée plus précisément Fonds RREGOP (301): en 1982, année du décret diminuant l'indexation et neuf ans après la mise sur pied du RREGOP, le fonds contenait un peu plus de 2.6 milliards \$ et récoltait des rendements de **28.8 % !!!** En 2007, la caisse était de 46.1 milliards \$ et les rendements de **-25.6 %**, ce qui la recula à 33.7 milliards \$. En 2010, le fonds avait remonté à 41.3 milliards \$ et les rendements à 13.4 %.

Autre chiffre intéressant, de 1993 à 2011, nous avons reçu 0 % d'indexation, sauf en 2004 où nous avons profité d'un gros 0.02 %. J'aimerais avoir sous la main de combien a monté le coût de la vie durant ces années !!!

Si vous vous rappelez les informations que je vous avais données dans le dernier INFO ALLIANCE sur ce qu'il fallait pour obtenir un peu d'indexation: la nécessité d'un surplus excédant 20 %; vous devinez que la porte était ouverte pour de bonnes discussions. Pourquoi 20 % ? Pourquoi pas 12 ou 15 ou 18 % ? On a l'impression que les chiffres ronds sont préférés, parce que ça ne semble pas démontré par des études que c'est le seul 20 % qui représente la vérité. Rappelons-nous que le premier 10 % du 20 % serait attribué à une marge de sécurité pour le régime, ce que tout le monde

accepte. C'est le deuxième 10 % qui fait problème. Ce fut très bien expliqué et débattu à la commission parlementaire des 4 et 5 octobre dernier. Je ne révèle ici rien de secret. Que ça fasse débat à nouveau au Comité n'a rien de surprenant. Le problème touche l'utilisation de ce deuxième 10 % dont une partie devrait servir à éviter une hausse de cotisation trop grande. Cette partie serait-elle le 10 % au complet ou seulement un petit pourcentage ? Il nous apparaît qu'il existe une marge de manoeuvre, donc de la place pour tenir une bonne discussion. C'était à prévoir dès le début des travaux comme je l'avais mentionné dans le dernier INFO en page 2. Et c'est commencé. Mais nous avons lancé dans les échanges ce que j'ai écrit toujours dans le dernier INFO: « Les argumentaires tournent toujours, comme au comité 2007-2008, autour des efforts pour éviter une hausse de cotisation trop grande pour les « actifs » et des dépenses trop grandes pour le gouvernement. » La trop longue et lourde perte de pouvoir d'achat des retraités semble secondaire. Les retraités ont aussi insisté pour affirmer qu'ils ne voulaient pas augmenter les cotisations des personnes au travail, c'est loin de leur objectif. Ils souhaitent au contraire aller fouiller dans les poches du gouvernement avec ces personnes. Ils veulent récupérer leur salaire différé.

Il sera certes encore question du FARR (Fonds d'amortissement des régimes de retraite). Je vous cite un paragraphe du projet de bulletin annuel de la CARRA: « La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) permet au ministre des Finances de placer à long terme à la Caisse de dépôt et de placement du Québec des sommes du fonds consolidé du revenu pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif des régimes de retraite...(69,144 milliards au 31 mars 2010)... »

Vous constatez comme moi que nous sommes au coeur du problème, et qu'avant de trouver une recommandation qui fera consensus, il reste du chemin à faire, et nous le ferons.

Demain, le 9, les retraités membres du Comité se rencontreront à nouveau afin de se préparer pour la prochaine réunion prévue pour le 24 novembre. Le conseil d'administration de l'Alliance se réunira jeudi le 10 novembre.

J'espère que ces bribes d'information soutiennent votre confiance et nous assurent votre solidarité.

André Goulet, président
Case postale 75133
Québec Qc G1Y 3C6
Tél. (418) 658 – 4431

alliancedesassociations@bellnet.ca

8 novembre 2011